

# POTINS DE BARS n° 22

Édités par nos soins. Direction de la publication Bertrand CAGNIART

Juin 2020

[Mairie.bars24@orange.fr](mailto:Mairie.bars24@orange.fr)

<http://www.barsenperigord.fr>

*De gauche à droite* : SAULIERE Fabienne, GOURGUES Dany, GIROU Denise, MERCIER Jean-Marc, BRUNETEAU Karine, CAGNIART Bertrand, MENEUT Serge, LAPARRE Josiane, MALANDAIN Mathieu, LEPELTIER Anne, BEAUPUY Laurent.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**2020-2026:**



Avec un taux de participation de 70% (contre à peine 50% en France) les Barsois ont encore fait preuve d'un sens civique honorable, d'autant qu'une seule liste se présentait à leurs suffrages. Si l'élection était acquise au premier tour le 16 mars, l'installation du nouveau conseil municipal n'a pu se faire que le Jeudi 28 mai à 20h30, en la salle des fêtes afin de respecter les règles de distanciation sociale. Au cours de cette première séance le bureau municipal a été constitué. Bertrand CAGNIART a été élu maire, Denise GIROU, 1 adjointe et Mathieu MALANDAIN, 2° adjoint. Si la commune peut prétendre à pourvoir 3 postes d'adjoint, comme pour le précédent mandat, le conseil, par souci

d'économie, s'est limité à deux postes, de même que, sur proposition du Maire, le taux des indemnités du maire et des adjoints a été maintenu aux taux antérieurs. Pour information l'indemnité du Maire est de 630€ par mois contre 991.80 € autorisés par la loi, celui des adjoints, de 230€ contre 385€ autorisés par la loi.

Ce fut donc un début de mandat particulier au cours duquel chaque élu s'attacha à répondre aux besoins immédiats des habitants tout en veillant à respecter les règles sanitaires de base. La Mairie est restée ouverte pour l'accueil du public et les agents communaux n'ont jamais cessé le travail assurant l'entretien minimal du domaine public (fauchage printanier, cimetière, assainissement, ...). Qu'elle et ils en soient remerciés. Cependant il nous faut bien constater qu'une partie de la vie communale s'est arrêtée pendant ce laps (trop long) de temps. Ainsi, les traditionnels rendez-vous du Comité des fêtes « Barsattaque » ont dû être annulés (pas de spectacle Gaulois dont le scénario prenait corps au moment du confinement), pas de bal populaire ni de feu d'artifice au soir du 13 juillet à l'occasion de la fête nationale, pas de cérémonie publique commémorant la fête de la Victoire du 8 mai, pas de bal traditionnel ni concours amical de pétanque à l'occasion de la fête votive du dernier dimanche de mai. Mais en toute chose il faut rester optimiste et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour le vide-greniers maintenu le 30 août prochain et le MAI COLLECTIF des élus le 12 septembre.

**RETROUVEZ NOS INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA COMMUNE :**

[www.barsenperigord.fr](http://www.barsenperigord.fr)



## HONTEUX ET SCANDALEUX

Décidément il y a parfois de quoi être en colère devant tant d'indélicatesse de la part bien sûr d'anonymes abandonnent ainsi leurs déchets. Cette photo a été prise trois jours après que nous ayons organisé le ramassage des encombrants comme nous le faisons depuis 6 ans à raison de deux fois par an. De plus comme nous étions sortis du confinement les déchetteries étaient ouvertes... Alors que le tri s'effectue de mieux en mieux sur la commune selon les données fournies par le SMD3, il reste quelques indécrottables de la

commune (ou de passage) pour mettre à mal les efforts de chacun. Evidemment toute personne indélicat prise sur le fait sera verbalisée.

## ATELIER DE FABRICATION DE MASQUES

Dès la première semaine du confinement, à l'initiative d'une poignée d'administrée, il a été proposé par le bouche à oreille et par le mail de la mairie de se lancer dans la fabrication de masques en tissus selon le modèle du CHU de Grenoble. En une semaine quelques 120 masques ont été fabriqués et distribués.



Une deuxième série a été réalisée au cours d'ateliers de fabrication en la salle des fêtes pendant le courant du mois d'avril. Cette fois tissu, élastiques et modèle étaient fournis par le Conseil départemental et 120 autres masques ont été produits. Une cinquantaine restent en stock à la Mairie où vous pouvez encore les retirer. Que la



bonne dizaine de couturières, découpeuses, repasseuses soient remerciées pour cet engagement solidaire qu'encore une fois, nombre de communes alentours nous ont envié. (Il y a même eu des renforts....voir ci contre)



## ADRESSAGE :

La longue période pandémique a bloqué également la mise en place de l'adressage. Les panneaux, poteaux et numéros ne seront livrés qu'au cours du mois de juillet pour être installés par les agents communaux avant la rentrée de septembre. Cependant l'Agence Technique Départementale qui a suivi ce dossier fait parvenir à l'INSEE les modifications apportées par le nouvel adressage. Prochainement, un(e) conseiller(e) vous apportera ou déposera dans votre boîte aux lettres l'attestation de modification d'adresse qui officialisera votre nouvelle adresse.

**La première ligne comporte le numéro et le nom de la voie qui dessert votre domicile**

**Vous pourrez en deuxième ligne rajouter si vous le souhaitez le nom de votre lieu-dit**

**La troisième ligne comporte le code postal et le nom de la commune.**

Vous pouvez d'ores et déjà (avant même la pose des panneaux et numéros) prévenir les différentes administrations et partenaires avec lesquels vous avez des échanges. La page suivante vous en donne la liste à titre indicatif.

## Le site Mon service Public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

**permet d'informer les organismes suivants :**

- Carte grise
- Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc.)
- Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),
- Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),
- La Poste,
- Pôle emploi,
- Service des impôts,

**en se munissant au préalable des courrier(s), attestation(s) ou relevé(s) de consommation contenant vos identifiants afin d'effectuer une déclaration complète**

### **Titres**

Carte de Séjour

Certificats d'immatriculation

### **Employeur**

#### **Santé**

Caisse d'Assurance Maladie  
Mutuelle

#### **Social**

Caisse(s) de Retraite  
Caisse Allocations Familiales  
Affiliation CCAS  
Caisse Nationale Chèque Emploi Service

#### **Services Publics et Industriels**

Eau

Gaz

Electricité

Téléphonie Fixe / Internet

Télévision par Cable

#### **Fiscalité**

Impôts

#### **Finances**

Banques

Organismes de crédits

#### **Assurances**

Habitation

Véhicules

#### **Abonnements**

Revue

Journaux

#### **Monde Associatif et Syndical**

Associations

Syndicat

#### **Services Divers**

Contrats d'entretien

Entreprises et Fournisseurs

**VIDE GRENIER**

Il aura bien lieu

**DIMANCHE 30 AOÛT**

DE 8H à 18 HEURES

BUVETTE/RESTAURATION  
2€ LE METRE

**RESERVATION AU 06 18 42 34 37**



## PLANTATION DU « MAI » COLLECTIF

Toute la population de notre village est invitée à venir planter le « mai » collectif du nouveau conseil municipal.

L'accueil se fera devant la Mairie à partir de 18h. Après la présentation de l'équipe et de ses projets pour les six années de mandat à venir, le pin sera érigé le long de la façade et **un apéritif suivi d'un buffet froid sera offert** sous barnum ou dans la salle des fêtes suivant la météo.

**SAMEDI 12 SEPTEMBRE à  
partir de 18h**

## RUCHER

La municipalité a conventionné avec l'association « ARTCODA » pour que celle-ci installe un rucher sur un terrain communal en contrebas de la salle des fêtes. L'association qui compte en son sein des apiculteurs expérimentés entend ainsi contribuer à la protection des abeilles et faire perdurer cette pratique ancestrale. 2 ruches et essaims ont été installés pour commencer. Outre sa contribution à la défense environnementale, cette initiative a aussi une ambition pédagogique pour que se perpétue la noble activité de l'apiculture. Aussi, dès que les conditions seront réunies, il est prévu d'organiser la « fête du miel » où chacun pourra s'initier à cette pratique et bien sûr déguster la première production de miel.



## TELEPHONIE ET ELAGAGE DES ARBRES :

Les plaintes et récriminations concernant le service téléphonique sont monnaie courante et souvent le maire est dépositaire du courroux d'administrés privés de téléphone ou d'accès internet.

En zone rurale, le bon entretien du réseau de poteaux et de fils téléphoniques est crucial pour tous les utilisateurs du téléphone et d'Internet (ADSL)

Orange est réglementairement en charge du service universel de téléphonie filaire, et à ce titre doit veiller à la continuité de service des communications électroniques pour tous les utilisateurs, **quel que soit leur opérateur.**

Les coups de vent et les tempêtes peuvent mettre à mal le service universel. En effet, les arbres ou les branches qui tombent alors sur les lignes constituent souvent la source des dysfonctionnements. Orange ne peut agir seul !

Depuis 1996 et la loi de réglementation des télécommunications, Orange ne dispose plus des prérogatives d'élagage, contrairement aux entreprises de distribution d'énergie électrique.

En revanche, les maires peuvent contribuer utilement à l'accomplissement de ce service universel, en usant de leurs pouvoirs de police généraux conférés par le code général des collectivités territoriales.

Ils disposent de moyens réglementaires pour intervenir auprès des propriétaires qui négligent d'élaguer leurs haies et plantations. Il est donc opportun de rappeler que l'opération d'élagage des arbres pouvant nuire au fonctionnement des réseaux est de la responsabilité des propriétaires. Si dans un premier temps le Maire alerte celui-ci pour qu'il intervienne, il peut, faute d'exécution des travaux, mettre en demeure d'exécution des travaux puis procéder à l'élagage d'office et mettre à leur charge les frais d'élagage. Encore une fois, le bien-être collectif dépend aussi de la responsabilité et du civisme de chacun.